VOTRE ARRONDISSEMENT.



Pierre Charles KRIEG

N° 4 - AVRIL 1988

MAIRE du 4ème vous informe

Une capitale plus sûre

Après des années de croissance continue, les statistiques indiquent pour la première fois, depuis longtemps, une baisse de la délinquance à Paris en 1986 et 1987. Le fait que cette tendance soit conforme à la situation enregistrée au plan national indique bien le rôle majeur qu'a pu jouer le gouvernement de M. Jacques Chirac depuis mars 1986.

LA DÉLINQUANCE EN CHIFFRES (CRIMES ET DÉLITS)

Au plan national	
En 1986	–8.02%
En 1987	–7.53%
A Paris	
En 1986	–9.55%
En 1987	–9.50%

Le renforcement des moyens de la Police nationale, la plus grande mobilisation des hommes, la modernisation de leur équipement, ont naturellement permis aux forces de police de remplir leur mission avec une plus grande efficacité; les Parisiens ont, de leur côté, repris confiance dans l'action de ceux qui sont d'abord là pour les protéger.

Mais, si le Maire de Paris ne possède aucun pouvoir de police, il a tenu à jouer un rôle essentiel, complémentaire de celui de la Préfecture.

Le refus, toujours affirmé, par les élus parisiens, de mettre en place à Paris une police municipale - dont l'existence peut ailleurs se justifier - ne signifie pas, bien évidemment, que la Mairie se désintéresse des problèmes de sécurité.

L'insécurité et la petite délinquance frappent toujours les plus démunis, les plus faibles, les plus exposés. C'est contre cette injustice qu'il est nécessaire d'agir, et la Ville a souhaité, dans le cadre de ses structures propres, s'impliquer résolument dans la lutte contre l'insécurité. Pour cela, trois actions sont indissociables et complémentaires: la prévention, la protection et l'assistance.

Priorité à la prévention

Afin de répondre aux problèmes vécus par les jeunes et les populations marginales, la Ville a orienté ses efforts vers une large politique de prévention.

46 millions de francs ont été accordés par la Ville à la prévention spécialisée.

"Prévention primaire", en amont, menée dans les secteurs sportif, culturel et de loisir. Elle se traduit par la mise en place de centres aérés et de colonies de vacances, tant le mercredi que pendant les petites et les grandes vacances, par la création, pour les enfants des écoles primaires, d'ateliers culturels et sportifs dans le cadre de l'opération "contrats bleus" lancée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, et par de multiples animations dans les équipements municipaux.

"Prévention spécialisée", en aval, s'appuyant essentiellement sur le tissu associatif. Ainsi, la Ville de Paris assure le financement de 23 équipes ou clubs de prévention qui sont implantés dans les différents arrondissements de la Capitale, et, notamment, dans les secteurs sensibles. En 1987, 46 millions de francs ont été accordés par la Ville à la prévention spécialisée, ce qui permet d'assurer l'encadrement de 10000 jeunes Parisiens par 200 éducateurs.

La Ville de Paris assure le financement de 23 équipes ou clubs de prévention.

Dans le cadre de ces actions, les associations identifient les jeunes toxicomanes et facilitent leur prise en charge au sein de structures spécialisées.

Pour prévenir de manière efficace le problème angoissant de la drogue, la Mairie de Paris, en concertation avec la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie et le Rectorat de Paris, a conçu une action de sensibilisation des enfants des classes de CM2 des écoles primaires de la capitale aux dangers de la toxicomanie. Celle-ci a été mise en place à la rentrée 1987.

ENSEMBLE, SOUTENONS JACQUES CHIRAC

PIERRE-CHARLES KRIEG
MAIRE DU IVe ARRONDISSEMENT

Une capitale plus sûre

L'assistance

Pour répondre aux attentes et aux besoins des Parisiens, la Mairie de Paris a innové en créant trois structures spécialisées: une permanence téléphonique "Paris-Sécurité 24 h/24" (tél. 42 77 47 32), doublée d'un service Télétel ("Sécurité"/36.14/code Paris), un système de télé-

La télé-sécurité au service des professions à hauts risques.

sécurité anti-agression conçu en liaison avec la Préfecture de Police et la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les professions à hauts risques (bijoutiers, pharmaciens, pompistes, etc.) et une structure d'accueil, dénommée "Solidarité attentats", destinée à aider les victimes et leurs proches.

La protection: une action multiforme et pragmatique

Protéger, c'est se doter, partout où cela est possible, des moyens visant à garantir aux populations les plus exposées, dans des lieux où elles sont les plus vulnérables, un sentiment de sécurité qui vise d'abord à rompre l'isolement.

Poursuivant sont effort pour améliorer la protection des Parisiens sur la voie publique, la Ville développe, renouvelle et modernise l'éclairage des voies à grande circulation mais aussi des jardins publics et des espaces verts municipaux. D'autre part, en 1986, un programme de 6,5 millions de francs de travaux relatifs à la sécurité aux abords des écoles a été voté. Il est passé de 7 millions de francs en 1987, à 7,3 millions de francs en 1988. La Ville s'emploie aussi, depuis quelques années, à faire bénéficier les écoles municipales d'un gardiennage permanent.

Enfin 3,7 millions de francs ont été consacrés à la surveillance des parcs de stationnement souterrains. Cette action est assurée jour et nuit par des rondes de maîtres-chiens équipés de moyens radio ainsi que par de nombreuses surveillances statiques. En ce qui concerne les jardins et espaces verts, la Ville a lancé une expérience originale avec la création d'un corps de 300 inspecteurs. Ces hommes, qui ne sont pas policiers et qui ne sont pas armés, effectuent en moyenne, chaque année, 30 000 passages dans différents lieux publics et plus de 2 000 visites approfondies.

3,7 millions de francs ont été consacrés à la surveillance des parcs de stationnement souterrains.

La Municipalité a ouvert un crédit de 1 million de francs pour contribuer à renforcer la sécurité à bord des taxis.

La Mairie de Paris protège les personnes âgées

La création d'un service "télé-assistance" permet à ses bénéficiaires, notamment les personnes âgées isolées, malades ou handicapées, d'être reliés à un central d'écoute spécialisée permanent.

3 600 foyers bénéficient de la télé-assistance à titre gratuit

Le Bureau d'Aide Sociale assure un abonnement gratuit à ce service pour toute personne âgée de plus de 65 ans, répondant à certaines conditions de ressources.

Actuellement 3 600 foyers bénéficient de la télé-assistance à titre gratuit.

Le Bureau d'Aide Sociale de la Ville assure la pose gratuite d'une installation de sécurité

La sécurité des *portes palières des logements:* le Bureau d'Aide Sociale de la Ville assure la pose gratuite d'une installation de sécurité à la porte de l'appartement des personnes âgées payant moins de 7 000 F d'impôts sur le revenu. Il prend également à sa charge l'installation gratuite du téléphone pour toute personne âgée de 65 ans, ou de 60 à 64 ans, retraitée au titre de l'inaptitude au travail, vivant isolée et répondant à certaines conditions de ressources.

Par ailleurs, la Ville de Paris a créé un service d'accompagnement des personnes agées, assuré par des inspecteurs de sécurité, afin d'assister celles-ci lors des opérations de retrait ou de dépôt de fonds.

Assurer la sécurité c'est d'abord faire œuvre de justice sociale. La tendance constatée à Paris doit être renforcée; les structures mises en place seront adaptées aux évolutions de la situation. Elles sont l'expression de la volonté exprimée par le Maire de Paris. ■

LA CONTRIBUTION AU BUDGET DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

La Mairie de Paris, bien que ne possédant aucun pouvoir de police, est un partenaire essentiel et actif de la Préfecture de Police. Elle apporte une contribution considérable au fonctionnement des services dans les domaines financiers (participation de 650 millions de francs en 1987, 700 millions de francs en 1988), matériel (mise à disposition des locaux) et social (logement, formation des policiers).

LES STRUCTURES MUNICIPALES MISES EN PLACE

Le Conseil Parisien de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, coprésidé par le Maire et le Préfet de Police, a pour mission d'établir périodiquement le constat de la situation dans la capitale et de proposer des mesures propres à améliorer la sécurité dans la ville.
La Délégation Générale à l'Amélioration de la Protection des Parisiens a pour mission d'animer et de coordonner l'action de la Ville dans le domaine général de la sécurité, en liaison directe avec les différentes directions administratives.

Vos remarques concernant le sujet traité sont à adresser à :
Marc SAVELLI - Chef de Cabinet - 2, place Baudoyer 75004 PARIS - Tél. 42 74 20 04